

CNDH-Union européenne

Lancement du projet de jumelage institutionnel «Protéger et promouvoir les droits de l'Homme au Maroc»

J.G, LE MATIN

13 October 2015 - 21:17

594

Facebook Tweet Google +



L'UE soutient la promotion des droits de l'Homme au Maroc. Ph. Kartouch

Financé par l'UE à hauteur de 1,2 million d'euros et mis en œuvre par le Conseil national des droits de l'Homme, un projet de jumelage institutionnel vient d'être lancé pour renforcer les capacités du CNDH dans ses missions de protection et de promotion des droits de l'Homme.

L'Union européenne et le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) viennent de lancer un projet de jumelage institutionnel baptisé «Protéger et promouvoir les droits de l'Homme au Maroc». Mis en œuvre par le CNDH et financé par l'UE à hauteur de 1,2 million d'euros (environ 13,2 millions de DH), ce projet s'assigne pour objectif de renforcer les capacités du Conseil dans ses missions de protection et de promotion des droits de l'Homme. C'est ce qu'assure l'ambassadeur de l'Union européenne au Maroc, Rupert Joy, précisant que les jumelages

constituent des armes parmi les plus puissantes de l'arsenal de coopération de l'UE au Maroc (une cinquantaine de jumelages au cours des dix dernières années dans divers domaines).

«Le soutien de la démocratie et de l'État de droit et le respect des droits de l'Homme figurent parmi les objectifs fondamentaux de la politique extérieure de l'UE. Ce nouveau jumelage vise la consolidation institutionnelle et le renforcement des capacités du CNDH à exercer ses missions de protection et de promotion des droits de l'Homme. Il s'inscrit dans la lignée de l'appui de l'UE au CNDH au cours des deux dernières années», souligne le diplomate européen. Concrètement, ce projet – d'une durée de deux ans (2015-2017) – prévoit la mobilisation de bon nombre de missions d'expertise de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH, France), de l'Institut Ludwig Boltzmann des droits de l'Homme (BIM, Autriche) et du Centre pour la coopération juridique internationale (CILC, Pays-Bas), ainsi que des visites d'études dans les États membres de l'UE. L'idée est de combler les besoins en formation au sein du CNDH afin de renforcer les capacités techniques de ses membres et de son personnel ainsi que de ses Commissions régionales dans l'exercice de leurs missions statutaires.

Il s'agit aussi de l'accompagnement de l'opérationnalisation de la nouvelle organisation du CNDH et du renforcement de la démarche qualité au sein de l'institution. Le projet vise également à aider au développement de la visibilité sur les domaines de compétence et les activités du CNDH au niveau national et international. Le président du CNDH, Driss El Yazami, affiche sa satisfaction du lancement de ce projet qui est le fruit d'un travail de longue haleine, tant au niveau organisationnel qu'institutionnel. Il estime que le projet tombe à point nommé pour le CNDH qui vient de soumettre au Chef du gouvernement une proposition de loi déterminant les prérogatives du Conseil. De l'avis de M. Yazami, ce jumelage va aider, d'une part, le CNDH à être à la hauteur des attentes des citoyens qui s'expriment quotidiennement à travers notamment les réseaux sociaux et les manifestations. D'autre part, le Conseil pourra contribuer au renforcement significatif des capacités de la société civile marocaine qui est des plus dynamiques de la région. Mais «ce dynamisme est empêché par de nombreux déficits structurels, dont la faiblesse des ressources humaines».